

Jouissance :

• Le mandant déclare que les biens :

- sont libres de toute location, occupation, réquisition ou préavis de réquisition.
- seront libres de toute location, occupation, réquisition ou préavis de réquisition le [REDACTED]
- sont actuellement loués, reprise de gestion le [REDACTED]

Nom du locataire : [REDACTED]

Date d'effet du bail : [REDACTED]

Par ailleurs, le propriétaire mandant déclare que rien, et notamment aucune servitude, ne fait obstacle à une jouissance paisible des biens objet des présentes.